

L'évolution de la doctrine d'administration de l'iodure de potassium

Groupe de travail – Saisine HCSP

Rémy COLLOMP (HCSP), Marc BENDERITTER (IRSN), Florence BODEAU-LIVINEC (EHESP - HCSP), Yanna CHEVALME (ANSM), Marc DURAND (HCSP), Pascale GROSCLAUDE (HCSP), Françoise LAFAYE (ENTPE), Ann PARIENTE-KHAYAT (HCSP), Dominique PECAUD (POLYTECH)

Collomp.r@chu-nice.fr

A la suite du retour d'expérience de l'accident nucléaire de Fukushima au Japon en mars 2011 et des travaux interministériels qui ont suivi, plusieurs mesures et travaux ont été menés, notamment, les plans particuliers d'intervention (PPI) qui concernent dorénavant un périmètre de 20 km autour des centrales nucléaires de production d'électricité.

Par ailleurs, l'autorisation de mise sur le marché (AMM) du médicament « iodure de potassium, pharmacie centrale des armées, comprimés sécables » a été récemment étendue par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) permettant une prise réitérée pendant 7 jours pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans.

Face à ces évolutions, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a actualisé les recommandations de 2004 relatives à la protection des populations par l'iode stable en cas d'accident nucléaire à la demande de la Direction générale de la santé (DGS).

L'iode stable, délivré sous forme de comprimés d'iodure de potassium, lorsqu'il est ingéré suffisamment tôt, sature la thyroïde en iode et empêche la captation des iodes radioactifs émis en cas d'accident nucléaire.

En lien avec les mécanismes de division cellulaire, son intérêt est majeur pour des populations particulièrement vulnérables : populations jeunes, femmes enceintes et allaitantes.

Le HCSP a analysé la globalité du circuit de distribution d'iode stable mis en place et la stratégie des campagnes de distribution à chaque niveau d'intervention, du national au local, en prenant en compte les données scientifiques nationales et internationales disponibles, les paramètres liés aux populations et aux comportements.

Au total, le HCSP a émis 20 recommandations portant sur :

- la protection de la population par prise d'iode stable selon l'âge de la population ;
- les traitements à base d'iodure de potassium disponibles ;
- l'organisation de la distribution des comprimés d'iodure de potassium ;
- la perception du risque et des comportements.